Principes de conduite des fournisseurs d'Abbott

Abbott
A Promise for Life

Préface

Préface
Éthique
Travail
Santé et sécurité
Environnement
Systèmes de gestion

Les fournisseurs d'Abbott contribuent pleinement au succès global de l'entreprise. Chaque jour, Abbott et ses fournisseurs prennent des décisions qui permettent à l'entreprise de proposer à ses clients des produits de soins de santé de qualité.

Les Principes de conduite des fournisseurs d'Abbott énumèrent les principes, les normes et les règles de fonctionnement permettant d'établir et d'entretenir des relations d'affaires avec l'entreprise. Abbott est engagé dans des relations d'affaires avec des fournisseurs qui partagent sa philosophie, le développement d'activités en toute légalité et de façon éthique. Nous considérons notre engagement en matière d'appartenance mondiale non seulement comme une responsabilité économique, mais également comme une opportunité pour améliorer les conditions de vie dans le monde entier. Nos attentes sont identiques à celles de nos fournisseurs, comme s'ils étaient une extension de notre entreprise.

Abbott est conscient des différences culturelles existant entre les pays et comprend que l'interprétation et l'application globale de ces principes représentent un défi. Si l'entreprise considère que ces principes sont universels, elle est consciente que les méthodes permettant leur mise en place sont différentes selon les pays et doivent être conformes aux lois, aux valeurs et aux caractéristiques culturelles des diverses entreprises dans le monde.

Tous les fournisseurs d'Abbott doivent comprendre et être en conformité avec les Principes de conduite des fournisseurs d'Abbott et il leur est fortement recommandé de contacter un responsable des achats d'Abbott pour toute question. Les fournisseurs doivent également contacter le service des achats de l'entreprise pour toute question liée au bien-fondé des activités, les employés du département des achats étant à même de proposer une vue générale des politiques d'Abbott applicables et de les orienter.

Abbott se réserve le droit de vérifier la conformité d'un fournisseur avec les présents Principes de conduite des fournisseurs d'Abbott. Si Abbott venait à découvrir que l'une des actions ou conditions n'était pas conforme aux Principes de conduite des fournisseurs d'Abbott, Abbott se réserve le droit de prendre l'action corrective nécessaire.

Abbott a élaboré un programme de surveillance de la responsabilité sociale des fournisseurs. Il s'appuie notamment sur des enquêtes et des audits afin de contrôler la manière dont sont respectés les principes de conduite des fournisseurs d'Abbott. Pour plus d'informations sur ce programme, veuillez contacter AbbottSupplierSocialResponsibilityProgram@abbott.com.

Le service des achats d'Abbott est chargé de gérer les relations avec les fournisseurs. Toute correspondance ou question relative aux documents ou services doit être adressée au représentant des achats approprié.

Abbott est fier de la contribution de ses fournisseurs à son succès et est enthousiaste à l'idée d'entretenir des relations avec eux en vue de garantir une relation d'affaires profitable aux uns et aux autres.

Les Principes de conduite des fournisseurs d'Abbott ont été établis conformément aux principes de l'industrie pharmaceutique pour une gestion responsable de la chaîne logistique.

Préface
Éthique
Travail
Santé et sécurité
Environnement
Systèmes de gestion

Éthique

Les fournisseurs doivent mener leurs activités de façon éthique et en toute intégrité. Abbott exige de ses fournisseurs qu'ils soient en conformité avec toutes les obligations juridiques et réglementaires en matière d'éthique, notamment :

1. Intégrité de l'entreprise et concurrence loyale

Les fournisseurs doivent mener leurs activités de façon concurrentielle, en totale conformité avec l'ensemble des lois, codes et réglementations applicables. Les fournisseurs ne doivent pas proposer ou accepter des pots-de-vin ou participer à des incitations illégales dans le cadre des relations d'affaires ou des relations avec le gouvernement. Ils doivent observer des pratiques commerciales honnêtes, avec notamment des optiques publicitaires justes et loyales.

Les employés d'Abbott doivent être en conformité avec les dispositions du Code de déontologie Abbott, notamment avec les concepts suivants, relatifs aux relations avec les fournisseurs :

- Les relations des employés avec l'ensemble des fournisseurs, des clients et de toutes les autres personnes commercialement liées à Abbott doivent être loyales et impartiales et les faveurs ou privilèges résultant de considérations personnelles financières ou liées aux relations personnelles sont exclues.
- Les employés ne doivent pas accepter (directement ou indirectement) de cadeaux, remises déloyales, paiements, honoraires, prêts, billets/entrées liés aux loisirs, faveurs ou services susceptibles d'avoir une influence sur les décisions d'achat ou d'en donner l'apparence de la part d'individus ou d'entreprises, ni leur en proposer.
- Aucun employé ne doit entreprendre des activités au nom d'Abbott dont l'intérêt est purement personnel ou financier auprès d'un fournisseur envers lequel l'employé d'Abbott semble ou peut nuire à la relation entre le fournisseur et Abbott. Ces relations doivent être détaillées dans des politiques d'Abbott.
- Aucun employé ne doit être autorisé à utiliser le nom et/ou le logo d'Abbott sans l'accord express du service des relations publiques d'Abbott.

Les employés et agents sous contrat avec Abbott (par exemple les consultants, les forces de vente sous contrat, les intervenants, les distributeurs, les investigateurs, etc.) doivent également être en conformité avec les dispositions applicables du Code de déontologie Abbott.

Les employés et les fournisseurs d'Abbott doivent signaler toute violation ou violation présumée de ces Principes de conduite des fournisseurs au département des achats d'Abbott ou au bureau de l'éthique et de la conformité Abbott, directement ou via la ligne ouverte 24 h sur 24 Éthique et conformité (+1 866-384-2756).

Abbott mettra rapidement en place une enquête sur les violations des Principes de conduite des fournisseurs d'Abbott signalées ; les employés et les fournisseurs doivent coopérer et collaborer à cette enquête. Si des actions correctives sont nécessaires, Abbott décidera des étapes à mettre en place en vue de résoudre le problème.

Préface
Éthique
Travail
Santé et sécurité
Environnement
Systèmes de gestion

2. Identification des problèmes

Les employés du fournisseur doivent être invités à signaler tout problème ou toute activité illégale à Abbott sans crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement. Les fournisseurs doivent examiner les problèmes signalés et les résoudre de façon adéquate.

3. Bien-être des animaux

L'utilisation d'animaux dans le cadre des tests ou des procédés sera envisagée uniquement après examen et rejet des méthodes alternatives. Les animaux doivent être traités avec humanité en minimisant le plus possible la douleur et le stress. Les tests sur animaux seront mis en place uniquement après avoir envisagé la réalisation de tests non basés sur les animaux, en utilisant le nombre minimum nécessaire d'animaux ou en affinant les procédures afin de minimiser la douleur infligée à ceux-ci. On préfèrera d'autres solutions dès lors que celles-ci sont recevables au niveau scientifique et des organismes de réglementation.

Les laboratoires sous contrat et les laboratoires collaborant avec Abbott doivent être reconnus par l'Association internationale d'évaluation et d'accréditation des soins aux animaux de laboratoire (AAALAC) et/ou leurs soins portés aux animaux de laboratoire ainsi que leur programme d'utilisation doivent être évalués par le personnel vétérinaire d'Abbott préalablement à tout investissement. Cette évaluation sera régulièrement mise en place par la suite.

4. Confidentialité

Les fournisseurs ne doivent pas utiliser ou divulguer les informations confidentielles d'Abbott sans le consentement explicite et au bénéfice d'Abbott. Notamment, les fournisseurs ne doivent pas échanger d'informations confidentielles sur Abbott avec des concurrents ou d'autres fournisseurs ou leur divulguer des informations confidentielles sur l'entreprise. Les informations et données relatives aux opérations d'Abbott doivent être considérées comme strictement confidentielles sauf si elles relèvent du domaine public. Les informations confidentielles incluent les, mais ne se limitent pas aux, éléments suivants :

- Spécifications et conditions du matériel d'achat
- Demandes de prix
- Feuilles de devis
- Informations sur les bénéfices
- Informations sur les actifs
- Nom des fournisseurs
- Fixation des prix
- Stratégies d'achat
- Détail du contrat
- Données R et D
- Informations liées aux finances/ventes/marketing
- Techniques/formules d'exploitation et autres secrets techniques et commerciaux, propriétés d'Abbott et non divulgués au grand public
- Programmes informatiques
- Informations personnelles sur les employés, les dirigeants et les directeurs
- Échelles salariales
- Nom et logo d'Abbott

Préface
Éthique
Travail
Santé et sécurité
Environnement
Systèmes de gestion

Abbott se réserve le droit d'obliger ses fournisseurs à ratifier ces obligations en signant un accord de confidentialité relatif à toutes les informations confidentielles précitées, dans le but de garantir la protection de la vie privée de l'entreprise, des employés et des patients.

5. Techniques de ventes

Les fournisseurs doivent collaborer avec Abbott de façon ouverte et en toute honnêteté. Les techniques de ventes suivantes sont strictement interdites :

- Vente directe aux utilisateurs : en contournant les canaux d'Abbott pour convaincre un individu d'acheter un produit ou service spécifique.
- Engagements de délais inappropriés : en avançant au nom d'Abbott des engagements de délais impossibles dans le but de conclure un marché.
- Engagement de capacité excédentaire : en s'engageant à fournir un produit ou service sans disposer des capacités nécessaires pour honorer l'engagement.
- Demande d'informations concurrentielles : en demandant des informations relatives à un produit, aux tarifs, termes, distribution ou tout autre segment d'un concurrent.
- Attribution de cadeaux supérieurs à la valeur nominale.
- Offres de prix défavorables pour Abbott si le fournisseur constitue la seule et unique source pour les biens ou services proposés.
- Demander à Abbott d'accepter une offre après la date de clôture.

6. Processus de visites du fournisseur

Les fournisseurs disposent d'un accès limité aux installations d'Abbott. Les procédures suivantes doivent être respectées par tous les fournisseurs d'Abbott.

- Les fournisseurs ne doivent pas se trouver dans des locaux d'Abbott sans enregistrement/badge d'accès approprié.
- Les fournisseurs doivent être accompagnés d'un responsable des achats ou d'un utilisateur final d'Abbott.
- Les fournisseurs ne doivent jamais occuper le bureau ou l'espace d'un employé d'Abbott sans un badge d'identification fourni par Abbott.
- Les fournisseurs, lorsqu'ils quittent les locaux d'Abbott, doivent rendre leur badge de visiteur à la réception.

Préface
Éthique
Travail
Santé et sécurité
Environnement
Systèmes de gestion

Travail

Les fournisseurs s'engagent à traiter leurs employés équitablement, avec dignité et respect. Abbott exige de ses fournisseurs qu'ils soient en conformité avec toutes les obligations juridiques et réglementaires relatives au traitement juste et équitable des droits humains des employés, notamment :

1. Travail librement choisi

Les fournisseurs ne doivent pas avoir recours au travail forcé, à la servitude, à l'engagisme, au travail involontaire de prisonniers ou encore au trafic d'êtres humains.

2. Travail des enfants et des jeunes

Les fournisseurs ne doivent pas avoir recours au travail des enfants. Engager des employés mineurs est admissible uniquement dans le cas d'un travail non dangereux et si l'âge des jeunes concernés est supérieur à l'âge légal permettant de travailler dans le pays ou à l'âge minimum de fin d'éducation obligatoire. Les dossiers employés doivent contenir des données précises permettant de vérifier l'âge des employés.

3. Non-discrimination

Les fournisseurs doivent garantir un environnement de travail libre de harcèlement et de discrimination. Toute discrimination fondée sur la race, la couleur, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, le caractère ethnique, le handicap, la religion, les tendances politiques, l'appartenance à un syndicat ou le statut matrimonial est interdite. Abbott exige de ses fournisseurs qu'ils pratiquent l'égalité des chances en matière d'emploi et qu'ils prônent la diversité des employés.

4. Traitement équitable

Les fournisseurs doivent garantir un environnement de travail sans traitement cruel ou inhumain, notamment le harcèlement sexuel, les abus sexuels, les punitions corporelles, les contraintes mentales ou physiques ou encore l'intimidation des employés.

Préface
Éthique
Travail
Santé et sécurité
Environnement
Systèmes de gestion

5. Rémunération, avantages et heures de travail

Les fournisseurs doivent rémunérer leurs employés conformément aux salaires prévus par la loi et proposer un salaire minimum, une majoration pour les heures supplémentaires et des avantages sociaux obligatoires conformément aux lois en vigueur dans le pays.

Les fournisseurs doivent informer les employés de leur régime de compensation de façon appropriée. Ils doivent également signaler aux employés les obligations d'heures supplémentaires de travail ainsi que la rémunération appliquée à celles-ci. Les fournisseurs doivent conserver des enregistrements précis des heures de travail et de vacances de leurs employés.

6. Liberté d'association

La communication ouverte et l'engagement direct avec les employés en vue de résoudre les problèmes liés à l'environnement de travail et aux indemnités sont encouragés.

Conformément aux lois en vigueur dans le pays concerné, les fournisseurs doivent respecter le droit de leurs employés à s'associer librement. Les employés doivent pouvoir communiquer librement avec la direction en matière de conditions du travail, sans menace de représailles, d'intimidation ou de harcèlement.

Santé et sécurité

Préface
Éthique
Travail
Santé et sécurité
Environnement
Systèmes de gestion

Les fournisseurs doivent protéger leurs employés sur le lieu de travail ainsi qu'à leur domicile si celui-ci a été fourni par l'entreprise ; ils doivent pour cela proposer un environnement sûr et sain. Abbott exige de ses fournisseurs qu'ils soient en conformité avec toutes les obligations juridiques et réglementaires en matière de santé et de sécurité des employés, notamment :

1. Protection des employés

Les fournisseurs doivent protéger leurs employés contre toute exposition à des dangers chimiques, biologiques et physiques et leur éviter les tâches physiquement éprouvantes sur le lieu de travail et au sein de toute installation dépendant de l'entreprise, notamment le domicile et les véhicules de transport. Par exemple, la direction du fournisseur est chargée de fournir le casque de protection, les gants, masques ou autre protection des employés appropriée en fonction du type de travail réalisé.

2. Sécurité des procédés

Les fournisseurs doivent disposer de programmes de prévention et d'intervention en cas de rejet important de substances chimiques.

3. Préparation aux urgences et interventions d'urgence

Les fournisseurs doivent identifier et évaluer les situations d'urgence ayant un impact sur le lieu de travail et les logements fournis par l'entreprise ; ils doivent par ailleurs minimiser les conséquences potentiellement graves en introduisant et en appliquant de façon continue des plans d'urgence et des procédures d'intervention efficaces. Par exemple, la direction du fournisseur est chargée de fournir une formation de sensibilisation à la sécurité, des exercices de sécurité ou d'autres types de formation de sécurité requis en fonction du secteur d'activité et basés sur les réglementations en matière d'incendie et de sécurité.

4. Informations sur les risques

Les fournisseurs doivent tenir à disposition des employés les informations de sécurité relatives aux matières dangereuses sur le lieu de travail, notamment les composés pharmaceutiques et les matériaux pharmaceutiques intermédiaires, en vue de les informer, de les former et de les protéger contre les risques.

5. Anti-contrefaçon

Dans un effort permanent de travail conjoint pour protéger la chaîne logistique des dangers de la contrefaçon, du détournement illégal et du vol de produits Abbott, Abbott s'attend à ce que les fournisseurs nous avertissent immédiatement si on leur offre l'opportunité d'acheter des produits contrefaits, illégalement détournés ou volés ou s'ils sont informés de l'existence de tels produits.

Environnement

Préface
Éthique
Travail
Santé et sécurité
Environnement
Systèmes de gestion

Les fournisseurs doivent mener leurs activités de façon responsable et efficace pour l'environnement et s'efforcer de minimiser les impacts négatifs sur celui-ci. Les fournisseurs sont invités à pratiquer la conservation des ressources naturelles, à éviter l'utilisation de matières dangereuses chaque fois que possible et à promouvoir des activités recourant à la réutilisation et au recyclage. Abbott exige de ses fournisseurs qu'ils soient en conformité avec l'ensemble des lois, réglementations, ordonnances, règles, permis, licences, approbations et ordres en matière d'environnement et d'utilisation limitée de substances chimiques et notamment, mais non limité à :

1. Autorisations environnementales

Les fournisseurs doivent disposer de tous les permis, licences et approbations environnementaux obligatoires et être en conformité avec l'ensemble des obligations applicables en matière de fonctionnement et de rapport.

2. Déchets et émissions

Les fournisseurs doivent disposer de systèmes garantissant la manipulation, le déplacement, le stockage, le recyclage, la réutilisation ou la gestion sûrs des déchets, des émissions dans l'atmosphère et du déversement des eaux résiduaires. Les déchets, eaux résiduaires ou émissions susceptibles de produire un impact négatif sur la santé humaine ou l'environnement doivent être gérés, contrôlés et traités de façon adaptée préalablement à leur rejet dans l'environnement.

3. Déversements et rejets

Les fournisseurs doivent disposer de systèmes permettant de prévenir les déversements et rejets accidentels et d'intervenir rapidement en cas d'accident.

4. Utilisation limitée des substances chimiques

Les fournisseurs sont tenus de respecter l'ensemble des lois, réglementations et exigences des clients applicables à l'utilisation limitée des substances chimiques. Ils doivent notamment répondre aux demandes de composition des substances dans les matériaux/pièces, respecter l'interdiction ou la limitation d'usage de substances spécifiques et observer les obligations d'étiquetage pour le recyclage et l'élimination.

Préface
Éthique
Travail
Santé et sécurité
Environnement
Systèmes de gestion

Systèmes de gestion

Les fournisseurs doivent utiliser des systèmes de gestion afin de faciliter l'amélioration continue et de garantir la conformité avec ces principes. Les éléments du système de gestion comprennent notamment :

1. Engagement et responsabilité

Les fournisseurs doivent allouer les ressources financières, humaines et techniques adaptées.

2. Conditions légales et besoins des clients

Les fournisseurs doivent identifier l'ensemble des lois, réglementations, règles, ordonnances, permis, licences, approbations, ordres, normes applicables ainsi que les besoins pertinents des clients et garantir la conformité à ceux-ci.

3. Gestion des risques

Les fournisseurs doivent disposer de mécanismes permettant de définir et de contrôler les risques dans tous les domaines cités dans le présent document. Les fournisseurs doivent disposer des ressources financières appropriées pour assurer la continuité des opérations et maintenir la solvabilité financière.

4. Documentation

Les fournisseurs doivent disposer de tous les documents nécessaires permettant de prouver leur conformité avec ces principes ainsi qu'avec les lois, réglementations, règles, ordonnances, permis, licences, approbations et ordres applicables.

5. Formation et compétences

Les fournisseurs doivent disposer d'un programme de formation garantissant un niveau correct de connaissances, compétences techniques et professionnelles en matière de gestion et de relation avec les employés. Une formation documentée doit être disponible pour tous les employés pour prouver que la formation a bien été suivie.

6. Amélioration continue

Les fournisseurs doivent pratiquer l'amélioration continue en fixant des objectifs de performances, en mettant en place des plans d'introduction et en appliquant les mesures nécessaires en vue de corriger les dysfonctionnements identifiés via des évaluations internes ou externes, des inspections et des examens de la gestion.

7. Communication

Les fournisseurs doivent pratiquer une communication ouverte et directe avec les fonctions d'affaires adaptées, notamment avec les Achats.

Principes de conduite des fournisseurs d'Abbott

Je certifie que notre entreprise a bien reçu, lu, compris et qu'elle respectera les Principes de conduite des fournisseurs d'Abbott si elle est choisie comme fournisseur d'Abbott.

Nom de l'entreprise

Représentant

Fonction

Signature

Cachet de l'entreprise (seulement Asie)

Date

Abbott
A Promise for Life